

La précarité en Brabant wallon

- Session : 2015-2016
- Année : 2016
- N° : 851 (2015-2016) 1

- Question écrite du **14/04/2016**

- de LEGASSE Dimitri
- à PREVOT Maxime, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine

L'hiver a été plutôt clément. Les températures étaient à la hausse mais malheureusement, la précarité l'est aussi en Brabant wallon.

En effet, selon les chiffres de la Croix-Rouge, les aides apportées aux personnes en situation précaire avec son service itinérant auraient doublé par rapport à 2014.

Ainsi, pour citer un exemple, 778 litres de soupe ont été distribués en 2015 contre 365 en 2014.

Le sujet de la pauvreté en Brabant wallon peut sembler minime vu la richesse de la province mais, si le salaire moyen annuel net est de près de 20.000 euros, près de 20% des Brabançons wallons gagneraient moins de 10.000 euros par an.

De plus en plus de personnes se tournent donc vers les CPAS et les associations d'aide aux personnes en précarité, comme la Croix-Rouge citée ci-dessus.

Je déplore cette situation qui est indigne de notre société moderne.

Les chiffres du Brabant wallon sont-ils équivalents au reste des provinces wallonnes ?

Y a-t-il une tendance à une augmentation de la précarité ? Et si oui, comment l'expliquer ?

Monsieur le Ministre a-t-il une estimation du nombre de personnes sans domicile fixe en Wallonie et ce nombre est-il en augmentation par rapport à 2014 ?

- Réponse du **03/05/2016** - [Annexe](#)

- de PREVOT Maxime

Le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale a publié les éléments suivants : « 15,5 % de la population belge connaissaient en 2013 un risque de pauvreté si on se base sur le revenu net.

Le critère appliqué pour mesurer le risque de pauvreté est le seuil de 60 % du revenu net médian équivalent. La possession d'une habitation n'y est pas prise en compte. Lorsque le revenu net total d'un ménage se situe en dessous de ce seuil, on parle d'un risque de pauvreté. (Source : Direction générale Statistique - Statistics Belgium : Risque de pauvreté et Glossaire EU-SILC). Selon les données d'EU-SILC 2014, 15,5 % de la population belge appartiennent au groupe courant un risque accru de pauvreté. Concrètement, cela signifie que 15,5 % de la population vivent dans un ménage ne disposant pas d'un revenu de 13 023 euros nets par an, soit 1 085 euros nets par mois pour un isolé (chiffres arrondis), ou (chiffres arrondis) de 27 348 euros nets par an ou 2 279 euros nets par mois pour un ménage composé de deux adultes et deux enfants (<14ans). (Source : SPF Économie - Direction générale Statistique et Information économique, EU-SILC 2014).

Évolution du seuil de pauvreté (60 % de la médiane du revenu disponible au niveau individuel), Belgique, SILC 2009-2014. Voir tableau n°1 en annexe.

En regardant les chiffres des revenus moyens par habitant 2013 de la Direction générale Statistique, on constate que la province du Brabant wallon a un revenu moyen supérieur aux autres provinces :

Brabant wallon 19.465 euros
Namur 16.613 euros
Luxembourg 16.556 euros
Liège 15.904 euros
Hainaut 15.003 euros

Cela ne signifie pas pour autant que la pauvreté est inexistante en Brabant wallon. Les mêmes dispositifs y existent comme ailleurs en Wallonie (maisons d'accueil, services d'insertion sociale, services de médiation de dettes, services d'aide alimentaire, épiceries sociales, ...).

La Radioscopie 2014 des politiques d'insertion socioprofessionnelles dans les CPAS wallons précise qu'il y a, au 1er janvier 2014, 48.509 bénéficiaires du RI sur le territoire wallon, soit une progression de 6,4 % depuis 2012. Cette croissance s'expliquerait par un effet de crise depuis 2008. La population se précarise au fil du temps, y compris lorsqu'elle travaille. Il y a également un transfert de charges important en provenance d'autres niveaux de pouvoir (exemple, des changements législatifs liés aux allocations d'insertion ou aux allocations de chômage). La Radioscopie précise également que 1.187 travailleurs ont un salaire inférieur au revenu d'intégration et demandent un complément au CPAS. Il s'agit d'une progression de 12,5 % en deux ans de ce public. Cela témoigne d'un changement profond dans le salariat où le temps partiel tend à se généraliser et ne plus permettre aux travailleurs de subvenir totalement à leurs besoins et aux besoins de leur famille lorsqu'ils en ont une.

En ce qui concerne l'estimation du nombre de personnes sans domicile fixe en Wallonie, les relais sociaux et leurs partenaires collectent des données sur le public en grande précarité et le fonctionnement des services qui lui viennent en aide. Ces données sont transmises à l'IWEPS qui les analyse. Les données collectées ne permettent cependant pas d'éviter les doublons. Les données sont collectées de manière différente suivant le type de service : comptage des personnes en abri de nuit, échantillonnage en accueil de jour (vu l'affluence), etc. Une estimation du nombre de sans domicile fixe reste donc

difficile à donner.

En termes d'hébergement d'urgence, voici les chiffres 2014 et 2015 produits par les partenaires des Relais sociaux : voir tableau n°2 en annexe.

Il n'existe pas de relais social en Brabant wallon, mais deux pôles d'urgence sociale ont été créés par les CPAS de Tubize (avec le CPAS de Braine-le-Château), le CPAS de Wavre (avec les CPAS de Grez-Doiceau et Ottignies-Louvain-la-Neuve).